



AVIS DE PUBLICITÉ PREALABLE A L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION DE CONSIGNES AUTOMATIQUES

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Conformément aux termes des articles L.2122-1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la collectivité est tenue d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation de son domaine public pour l'exercice d'activités économiques.

Objet du présent avis :

La Ville de Wattlelos a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation privative du domaine public en vue de l'installation de consignes automatiques sur 3 emplacements répartis sur la Ville (quartiers du Laboureur, Crétinier et Sapin Vert).

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public par la Ville de Wattlelos en contrepartie du versement d'une redevance d'occupation annuelle.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente similaire portant sur l'ensemble des espaces mis à disposition.

Procédure :

Les manifestations d'intérêt concurrentes similaires portant sur l'ensemble des espaces considérés peuvent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à :

- **Monsieur le Maire**
Hôtel de Ville Place Jean Delvainquièrre BP 30109 – 59393 Wattlelos Cedex
- **action-economique@ville-wattlelos.fr**

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 15/03/2024 à 18h00

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus ou si la candidature n'est pas recevable au regard des éléments ci-dessus, la Ville de Wattlelos étudiera plus précisément l'offre de l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément et délivrera un titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.